

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS****ENTRE LOIRE ET RHONE - COPLER****2025-DP-037**

Objet : Choix du prestataire en charges des travaux des abords du château de la Roche
– lot 3 signalétique

Le Président de la COPLER

Vu la délibération n° 2021-061-CC portant sur la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la consultation en procédure adaptée effectuée le 7 octobre 2025,

Vu la réception des plis en date du 4 novembre 2025,

Vu la réunion de la commission MAPA en date du 12 novembre 2025,

Vu la phase de négociation écrite du 13 novembre au 18 novembre 2025,

Vu la réunion de la commission MAPA en date du 24 novembre 2025,

Vu le rapport d'analyse et le procès-verbal de la commission d'appel d'offre,

Les critères de sélections pour la consultation portent sur :

- 60 % pour la valeur technique
- 40 % pour le prix

Quatre offres ont été reçues et analysées.

Après présentation de l'analyse des offres, et avis de la commission d'appel d'offre, le Président

DECIDE

De retenir l'entreprise PIC BOIS RHONE-ALPES SARL pour les travaux d'aménagement des abords du château de la Roche – Lot 3 Signalétique, pour un montant HT de 51 511,37 €.

À Saint Symphorien de Lay,
Le 27/11/2025

Le Président

Jean-Paul CAPITAN



Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône